

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-5-130224-05**

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Filippu Anto ANGELI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M Jean Jacques FRATICELLI par M André ROCCHI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Toussaint BARBONI par M Christian PAOLI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27 Présents : 19 Absents : 3 Représentés : 5 Votants : 24

Vote pour : 24 Vote contre : 0 Abstention : 0

Affichage en date du : 06.01.2024 Convocation : 06.01.2024

OBJET : REGULARISATION DE LA PARCELLE CADASTREE AD 121 APPARTENANT A MADAME KARINE ANTONY-BURESI – APPROBATION D'UN DETACHEMENT DU DOMAINE PUBLIC

-Vu la réunion qui s'est tenue sur site le 20 juin 2023, chez Mme Karine ANTONY-BURESI, à Morta, en présence de Monsieur Francis CARLOTTI, représentant la commune de Prunelli di Fiumorbu et de Monsieur Christophe COPPOLANI, représentant la Collectivité de Corse et Monsieur Hugo PETRONI, Géomètre expert DPLG du cabinet HUGO PETRONI ;

-Vu le plan de division établi le 27 octobre 2023, par le cabinet HUGO PETRONI Concernant les parcelles cadastrées section AD n°1059 et AD n°108 ainsi que la voirie communale y attenante et figurant au domaine public ;

-Considérant l'état des lieux et les dires recueillis sur place lors de la réunion sur site du 20 juin 2023 ;

-Considérant qu'il convient de détacher du domaine public, une surface de 151 m², (superficie apparente) ;

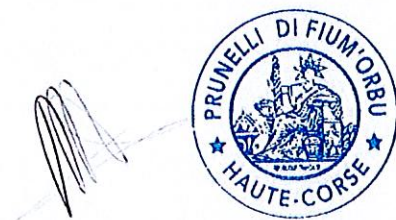
Délibération
N° DEL-05-130224-5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le détachement du domaine public communal la surface de 151 m², superficie apparente ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, followed by a circular official seal. The seal contains the text 'PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ' at the top and 'HAUTE-CORSE' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :